



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 6 décembre 2020

Un nouvel épisode neigeux nécessite l'interdiction de circulation des poids lourds sur plusieurs axes :

Compte tenu des prévisions météorologiques défavorables pour cette nuit annonçant des chutes de neige, la circulation des véhicules de transport dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 7,5 tonnes est **interdite**, dans les 2 sens de circulation, à compter du dimanche 6 décembre 2020 à 22h jusqu'au lundi 7 décembre 2020 à 6h, sur :

- la RD 1085, au niveau du col du Banchet, entre les communes de La Frette et Le Mottier,
- la RD 1075, au niveau du col du Banchet entre les communes de Les Abrets en Dauphiné et Chirens

Par ailleurs le Préfet appelle à la plus grande vigilance au regard des conditions météorologiques qui peuvent évoluer durant la nuit sur tout le département.

**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01